République Française – Ville de Gommegnies

Département du Nord - Arrondissement d'Avesnes sur Helpe

Arrêté GOM265-AR-2025-74

PORTANT SUR L'ACCÈS AU STADE MUNICIPAL SUR LE TERRAIN D'HONNEUR ET TERRAINS ANNEXES

Benoît GUIOST, Maire de Gommegnies,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les fortes pluies de ces derniers jours et la surcharge en eau du terrain qui en résulte,

Considérant qu'il est du pouvoir de l'autorité municipale de prendre les mesures propres à assurer le maintien en bon état des terrains de football, la sécurité des sportifs et de prévenir les accidents.

ARRÊTE

Article 1 :

Sont interdits toutes les rencontres de ce week-end des catégories jeunes du 28/11/2025 au 01/12/2025 sur le terrain d'honneur et les terrains annexes en raison des conditions climatiques qui rendent les terrains impraticables.

Article 2 :

Le présent arrêté sera adressé au District Escaut de football.

Fait à Gommegnies,
le jeudi 27 novembre 2025
Le Maire,

MAIRIE DE GOMMEGNIES NORD

Benoît GUIOST